

Personne ne songerait à blâmer le gouvernement dans cette entreprise qui est certainement utile, s'il pouvait montrer qu'il a réellement fait quelque chose auparavant pour l'enseignement primaire. Ce qui presse le plus, c'est de mettre nos écoles populaires sur un pied convenable.

L'École des Hautes Études Commerciales n'intéresse que de très loin le peuple des campagnes, et le peuple des campagnes, qui forme après tout la majeure partie de la population, apprécierait mieux sa fondation, s'il avait déjà lui-même de meilleures écoles.

Mais en supposant qu'il était justifiable de faire passer l'éducation supérieure avant l'éducation élémentaire, de poser la couverture avant les fondations, pourquoi le gouvernement ne confiait-il pas l'oeuvre des Hautes Études à l'Université Laval, comme on le lui a suggéré, ou à quelque autre institution déjà existante, ou même à la Commission Scolaire de Montréal.

L'École des Hautes Études va coûter \$500,000 au moins pour sa construction, et la province est engagée de plus par statut à fournir \$30,000 par an pour son entretien. Conçoit-on ce que l'Université Laval eut pu produire avec cette somme mise à sa disposition? Le résultat attendu eut été atteint peut-être plus sûrement encore, et notre université nationale en eut été agrandie d'autant.

Mais voilà, le gouvernement avait besoin de travaux publics, de gros contrats. On se rappelle l'aveu naïf de l'hon. M. Weir, déplorant, il n'y a pas bien longtemps, dans une assemblée publique, la pénurie de la caisse électorale et l'attribuant au défaut de grands travaux publics. C'est pourquoi, le coup de l'Ahittibi ayant raté, le gouvernement s'est rabattu sur la construction pour remplir la C. E.

## **Le parti libéral et l'éducation**

En 1899, l'hon. M. Marchand proposa une loi créant un ministère de l'Instruction publique. L'honorable M. Leblanc résunit excellemment dans une motion les raisons qui militaient contre l'adoption d'une semblable mesure.

“Résolu, que ce projet de loi, en substituant, comme il le fait, à un surintendant un chef politique, dans la personne d'un ministre, avec les pouvoirs que lui donne ce bill, change la direction donnée aux matières d'éducation par les lois antérieures et entraîne sur le terrain des luttes de parti un sujet d'une importance vitale et qui devrait être soustrait à l'ingérence politique.”